



# RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

08U16

Rendu exécutoire  
le



## PLAN DES SERVITUDES

Date d'origine :

Mai 2023

**6b**

ARRET du Projet - Dossier annexé à la  
délibération municipale du 23 Mai 2023

APPROBATION - Dossier annexé à la  
délibération municipale du

### Urbanistes :

Mandataire : ARVAL

Agence d'Urbanisme ARVAL  
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD  
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS  
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 94 72 01  
Courriel : Nicolas.Thimonier@arval-archi.fr

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise





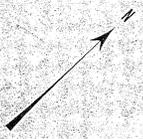
Commune de  
**CHAUMONT  
EN  
VEXIN**

**SERVITUDES  
D'UTILITE  
PUBLIQUE**

(TRACES DONNES A TITRE INDICATIF)

Echelle : 1/5000

04 JUL 1993



LEGENDE

-  **AC1** Servitudes de protection des monuments historiques, classés, répertoriés (cf. plans de délimitation annexés à l'arrêté du 13/12/1993).
-  **AC2** Servitudes de protection des sites et des monuments naturels inscrits.
-  **PT2** Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.
-  **PT3** Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.
-  **AS1** Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.
-  **T1** Zone ferroviaire en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes relatives aux chemins de fer.
-  **I4** Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.
-  **PT1** Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques.
-  **A4** Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou temporaires, dans l'emprise du lit de ces cours d'eau (cf. plans de délimitation annexés).

Le territoire communal de CHAUMONT EN VEXIN est inclus dans le site inscrit du VEXIN



